



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 2 mai 2023

Dossier n° : AE 23.0199

Demandeur : GAEC MONTARNAL

Date d'enregistrement de la demande : 31/03/23

Date limite de candidature : 30/06/2023

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 30/07/23.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
ALLANCHE	44,31	TILLIT Edouard	Section A 30, section ZL 2,22,
VEZE	2,27	TILLIT Edouard	Section C 576,
MARCOLES	37,03	MONTARNAL J-F	Section c 153jk, 437, Section D 16, Section F 119jk,120jk, 121,205,206,243,244,246,247, 248,280,289, Section AC441, Section AK 3a,4jkl,235jkl,263jkl,
ROANNES-SAINT-MARY	11,11	MONTARNAL J-F	Section B 306,327jk,330a,336jk,339jkl, 449jk, 350,380,1193jk,1207,
SAINT-MAMET-LA-SALVETAT	66,8	MONTARNAL J-F	Section E 147,148,156,158,159,160,165, 168,180,184,193,239,253,255, 257,262,jk,263,266,267,269, 270,271,274,279,280,281,282, 283,284,285,286,335,336, 339,342,368,371,375,376,378 ,379,380,387,391,393,395,401 ,403,404,406,407jk,408,410, 411,414,415,419,420,424,425, 439,444,458,465,466,467,469

			,542jk,545,546,560,561,563, 572,604,617,637jk,638,639, 640,660,662,672jk,674,675, 692,705, Section I 200,201,
SAINT-PAUL-DES-LANDES	14,75	MONTARNAL J-F	Section A 337jk, Section B 193,207,291,364,378, 448,450,
SANSAC-DE-MARMIESSE	26,03	MONTARNAL J-F	Section ZH 124jklmo, Section ZI 36,56jkl,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière